

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Une courte question, l'honorable députée de Mont-Royal.

[Traduction]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, consciente du fait que ma question doit être très brève, j'aimerais demander au ministre si une personne ne pourrait pas invoquer les droits à la mobilité garantis par la charte. Si je n'accepte pas nécessairement d'aller à l'endroit prescrit, ou si j'accepte d'y aller mais que je ne m'y plaise pas, aurais-je le droit de quitter avant les deux années imposées? Oui ou non.

[Français]

M. Corbeil: Monsieur le Président, selon nous, il n'y a pas de possibilité d'attaque ou de contestation en vertu de la Charte, étant donné qu'il s'agit de conditions qui seront acceptées librement et contractées librement par les gens qui accepteront d'entrer au Canada sous ce nouveau régime.

[Traduction]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-86 sur l'immigration, une mesure législative volumineuse et détaillée comme l'a si bien signalé notre porte-parole vendredi dernier. Ce projet de loi comprend 113 pages et environ 128 articles. Je n'ai rien à dire sur le fond du projet de loi, mais du point de vue de la procédure, je trouve choquant qu'on aborde un sujet si important avec une telle désinvolture.

Qui plus est, nous passons de la première à la deuxième lecture en un temps record parce que ce matin le gouvernement a imposé la clôture. Cela ne donne pratiquement aucune occasion aux parlementaires d'approfondir l'essence même du projet de loi C-86. Plus important encore, nous n'avons même pas le temps, à l'étape de la deuxième lecture, de consulter les Canadiens que ce sujet intéresse. On se contente plutôt de les tenir à l'écart.

Je trouve cela regrettable. Néanmoins, parce qu'ils sont de bons démocrates, le porte-parole du Parti et le caucus libéral ont insisté sur ce point vendredi, exposé les préoccupations du Parti libéral et proposé des améliorations au C-86.

L'immigration constitue peut-être la composante de la politique gouvernementale qui suscite le plus d'émotion parce que nous décidons qui peut et ne peut pas entrer au pays et pour quelles raisons les immigrants peuvent rester ou non.

Il n'y a rien de plus difficile pour les députés que de rentrer dans leurs circonscriptions où l'immigration est une question de la plus grande importance et de transmettre à leurs électeurs des décisions défavorables, qu'il s'agisse d'un étudiant qui veut venir poursuivre ses études chez nous, d'une personne qui souhaite venir assister à un mariage ou à des funérailles, d'un réfugié qui fait face à l'expulsion, d'un citoyen canadien qui ne peut faire venir son frère ou sa soeur pour rejoindre le reste de la famille. L'immigration est une question qui suscite de vives réactions émotives. Pourtant, il s'agit d'un domaine de la politique fédérale d'intérêt public qui, depuis quelques années, a été un des plus mal gérés par les nombreux ministres qui se sont succédé à ce portefeuille, chacun proposant des priorités nouvelles, des orientations nouvelles. Cela a donné lieu à une profonde exaspération non seulement pour ceux qui se préoccupent de l'immigration, mais aussi l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre.

Cette mauvaise gestion n'a nulle part été plus évidente que dans le processus de détermination du statut de réfugié. Le gouvernement veut passer pour un gouvernement qui fait preuve de fermeté avec les réfugiés et dont le système est respecté. C'est le gouvernement lui-même qui a géré ce système prétendument nouveau.

Voyez l'arriéré des demandes de statut de réfugié. Combien de millions de dollars cela a-t-il coûté? Pendant de longues années, des gens n'ont pu voir leur famille, des gens se sont fait refuser, et, au bout du compte, ne sont pas expulsés. De toute évidence, le système s'effondre. L'architecte de ce système, qu'on envisage de modifier de nouveau, n'est pas un ancien gouvernement, mais celui qui est toujours en place.

• (1310)

Il y a parfois lieu de se demander si le gouvernement a vraiment à coeur l'intérêt bien compris du dossier de l'immigration ou si, au contraire, il ne l'utilise pas pour des raisons politiques, au détriment des intérêts de tous les Canadiens.

Il y a quelques années, pendant l'été, nous avons été témoins d'une des pires utilisations qui soient du dossier de l'immigration. Cet été-là, 157 personnes sont débarquées sur la côte est du Canada. Plutôt que de s'occuper de la situation de façon rationnelle, professionnelle et selon les voies régulières, ce gouvernement et le premier ministre ont parlé d'urgence nationale et ont rappelé le Parlement afin de tenir un débat d'urgence sur le cas de 157 personnes.